Éditorial

La municipalité a engagé la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) arrêté en 2008 et qui doit intégrer nombre de dispositions législatives et réglementaires intervenues depuis. L'équipe municipale qui sera désignée les 15 et 22 mars 2020 aura la charge de la mener à son terme et d'intégrer dans les perspectives d'avenir les impacts du réchauffement climatique dans un contexte de forte tension des finances locales.

Si la commune demeure l'instance de proximité préférée des français, force est de constater que ses compétences comme ses moyens ont fondu depuis ces dernières décennies et que c'est désormais à un autre échelon que sont prises les décisions qui déterminent l'avenir.

En limitant pratiquement les compétences de la commune à l'entretien de son patrimoine naturel et bâti et de la voirie, à la police rurale, à l'Etat Civil, au fonctionnement de l'École, et, pour quelques temps encore, à la gestion de l'eau potable, le législateur a profondément modifié le rôle des conseils municipaux. Nombre de leurs délibérations doivent entériner des décisions prises à un autre niveau.

Mais si le Maire a les moyens de rien, il reste responsable de tout, y compris au plan pénal.

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (P.E.T.R) - anciennement Pays du Grand Briançonnais -, le Parc naturel régional du Queyras, la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras, le Syndicat Mixte des Stations de Montagne du Queyras, l'Office du tourisme du Guillestrois-Queyras, le Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Éclairage Public sont les véritables instances de décision pour tout ce qui concerne la vie économique et le développement local. C'est dire l'importance d'une présence assidue, forte et active du maire ou des représentants de la commune dans la gestion de ces instances de coopération intercommunale et la définition de leurs objectifs à court et moyen terme.

Compte tenu de sa population, la commune de Ceillac ne dispose que d'un seul siège sur 30 au Conseil Communautaire, en l'occurrence, ce doit être le maire qui, par voie de conséquence, se trouve être également délégué dans les organismes satellites.

Mais la commune doit rester l'espace privilégié des solidarités, de l'entraide, de la vie sociale et la garante de la mémoire collective et des traditions qui forgent son identité. En cela elle peut s'inventer un bel avenir.

Cette lettre assez dense permettra à chacun d'avoir une connaissance précise de la situation financière de la commune et des résultats de la saison d'hiver écoulée. Elle esquisse aussi ce que seront les enjeux des prochaines années.

Christian Grossan

Première réunion de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras

BUDGET

A la clôture de l'exercice 2018, les résultats d'exploitation cumulés affectés à la section d'investissement s'élèvent à 61.314 € pour le budget principal, 23.306 € pour le budget annexe de l'eau, 24.091 € pour le budget annexe du camping municipal et 60.020 € pour le budget annexe du Village de Vacances.

Le budget annexe de l'eau, investissements et fonctionnement confondus et compte tenu des reports et restes à réaliser s'élève à 167.991 € ; celui du village de vacances s'élève à 313.443 € et celui du camping municipal à 192.332 €.

Le budget principal de la commune s'élève à 1.860.271 €, dont 1.023.936 € pour le fonctionnement et 836.335 € pour les investissements.

Les postes de dépenses en fonctionnement concernent pour 433.203 € les charges à caractère général *(électricité, carburants, frais d'entretien des bâtiments, de la voirie...)*, les charges de personnel 278.250 €, les charges de gestion courante. On note un programme d'entretien de la voirie pour 50.000 €, les frais de transport *(navettes station et navettes de l'Escarton)* pour 83000 €, les taxes foncières pour 58.500 € et un prélèvement de 131.533 € pour financer des investissements.

Au chapitre des recettes, les impôts et taxes locales représentent 387.536 €, les dotations et participations de l'État 336.825 €, les produits des services et de gestion courante 238.854 € *(location des immeubles, de la chasse, des pâturages, revenus de la microcentrale)*.

Pour ce qui concerne les investissements, on retiendra l'aménagement d'un parking au lieu-dit les Tourres, la signalétique du village, de grosses réparations sur les bâtiments communaux, l'engagement d'une étude sur la réhabilitation du presbytère où pourrait être transférée la mairie, actuellement inaccessible aux personnes à mobilité réduite, la construction de cabanes pastorales au Lacas et à L'Homme et un important programme d'acquisitions foncières *(régularisation des emprises de la route de la Gravière construite en 1974, maîtrise foncière des terrains inclus dans le périmètre de la ZAC de l'Infernet)*.

Principaux postes du budget de Fonctionnement

DÉPENSES

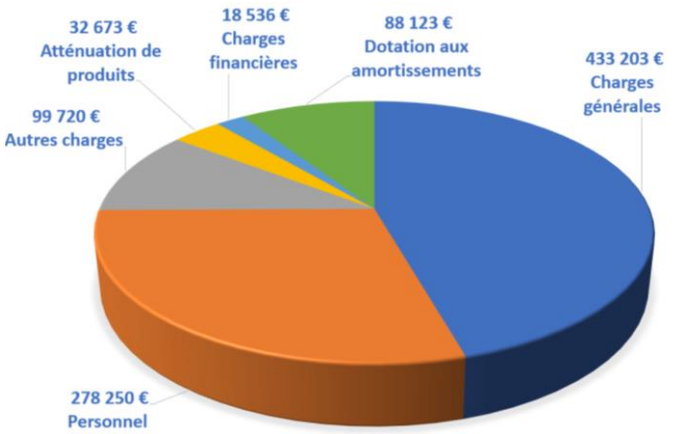

RECETTES

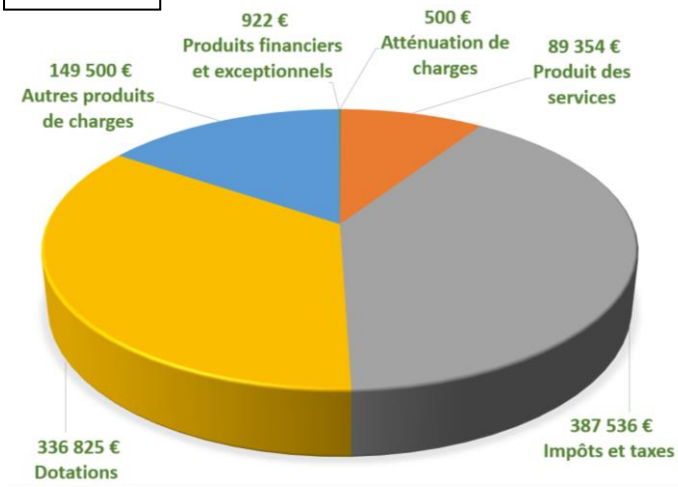

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

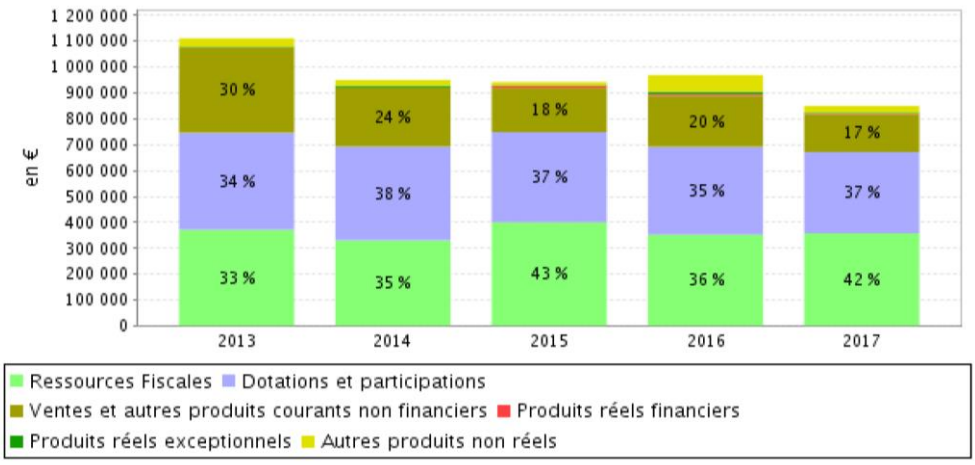

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

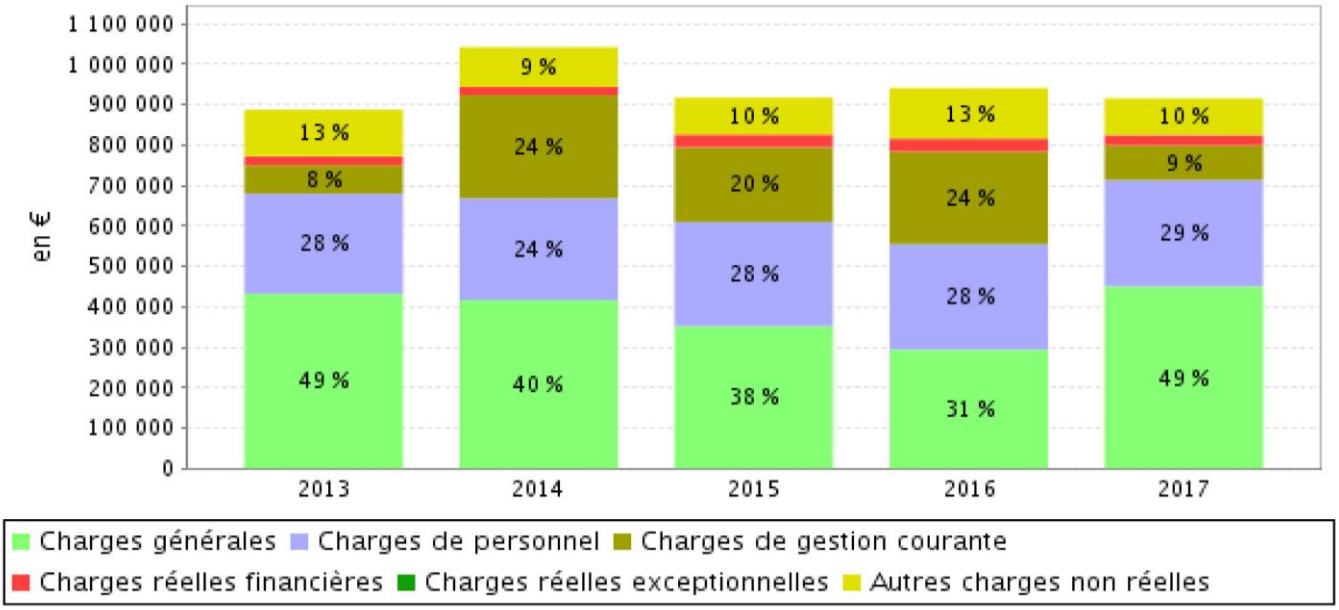

1. Les charges à caractère général :

   ↳ *achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances…*

2. Les charges de personnel : *salaires et charges sociales*

3. Les charges de gestion courante

   ↳ *subventions et participations, indemnités, redevances, électricité ...*

4. Les charges financières :

   ↳ *intérêts des emprunts, frais financiers ...*

5. Les charges exceptionnelles.

6. Les charges d'ordre

   ↳ *dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement*

DOTATION PRINCIPALE DE L'ÉTAT

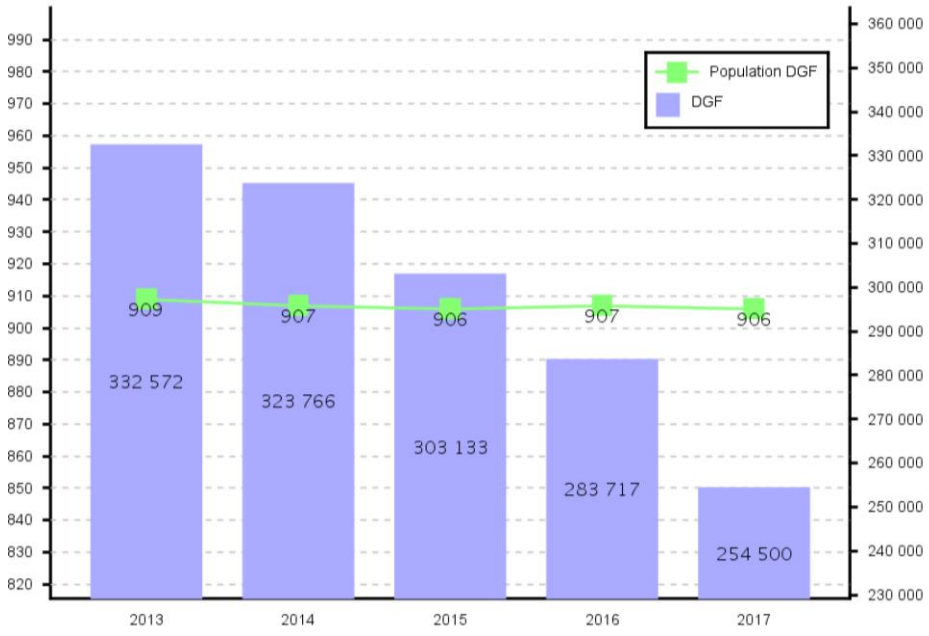

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes.

Le calcul de son montant est complexe et tient compte du nombre d'habitants, corrigé en hausse pour les communes touristiques *(906 habitants pour 300 habitants permanents).*

On relève une baisse de 23,5% en 4 ans malgré une population DGF stable

ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

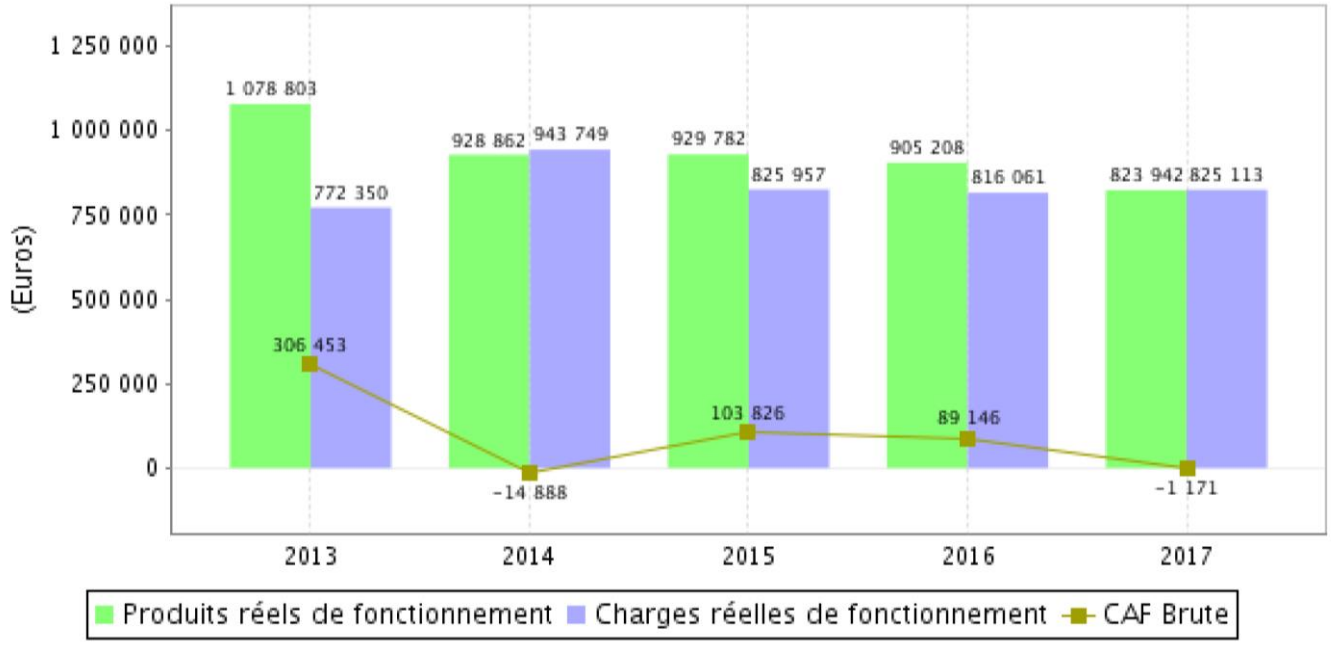

La capacité d'autofinancement *(CAF)* représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement *(remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).*

Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

ÉVOLUTION DES DETTES ET DES CHARGES FINANCIÈRES

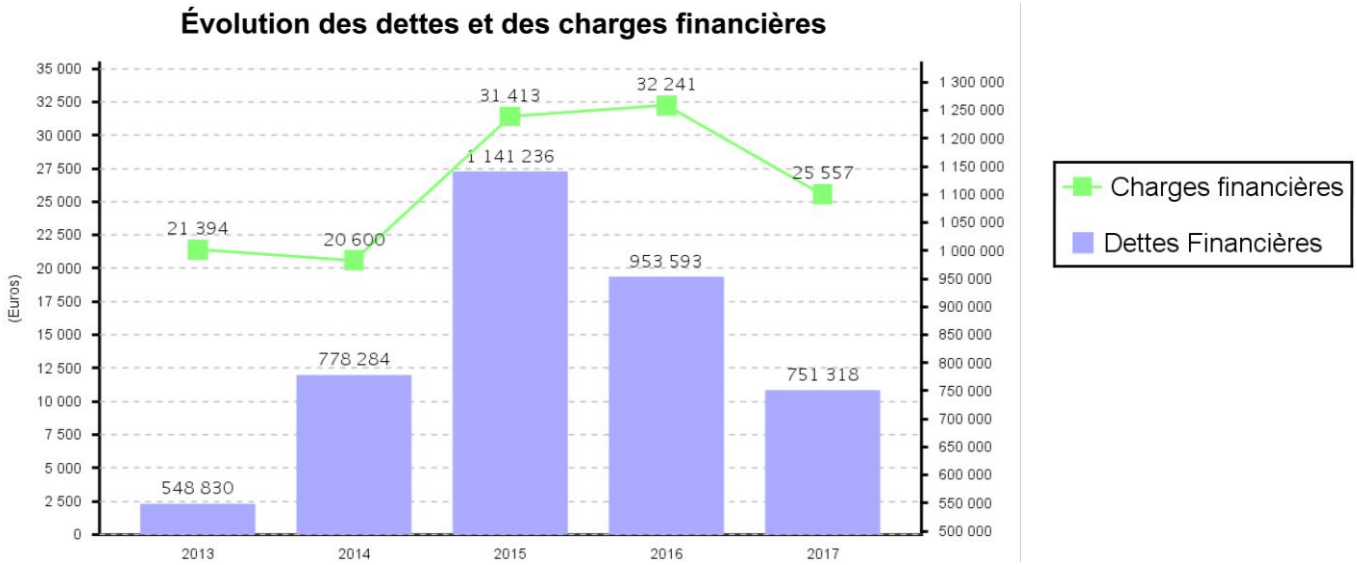

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers *(intérêts)*, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu :

- des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice *(emprunts nouveaux)* ;

- des dettes remboursées durant l'exercice *(remboursements d'emprunts)*.

PLAN LOCAL D'URBANISME

LA REVISION DU PLU DE CEILLAC : LE PROJET DE TERRITOIRE REPORTÉ

Le PLU … déjà 11 ans !

Il y a 11 ans, le Conseil Municipal de Ceillac approuvait son Plan Local d'Urbanisme (PLU), le 29 août 2008 pour être précis.

Aujourd'hui, la commune souhaite remettre actualiser son document pour pouvoir intégrer les importantes évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis 2008 et répondre au mieux aux nouveaux enjeux communaux.

C'est ainsi que le 1er octobre 2018 le Conseil Municipal a voté la révision générale du PLU, procédure qui permet une refonte totale du document existant et la définition d'un projet de territoire pour les 10/15 années à venir.

Une mise aux normes nécessaire

Les évolutions réglementaires et législatives ayant cours depuis 2008 sont nombreuses :

- **la loi ENE** *(Engagement National pour l'Environnement)* dite « Grenelle » de 2010 : *elle vise au renforcement des dispositifs visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (avec leurs besoins en énergie, en eau, leurs émissions de CO2, de polluants, la qualité de l'air intérieur, la quantité de déchets produits) et modifications du code de l'urbanisme pour l'adapter aux exigences d'un "développement urbain durable" ;*

- **la loi ALUR** *(Accès au Logement et un Urbanisme Rénové)* de 2014 : *elle change des principes importants en urbanisme, en particulier la suppression des coefficients limitant la densité des constructions (COS), le dessaisissement des communes au profit des intercommunalités en matière de conception et d'application des plans locaux d'urbanisme qui deviennent des PLUI ;*

- **la loi LAAF** *(Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt)* de 2014 : *elle limite la règle de constructibilité, avec une protection accrue, des espaces agricoles et naturels ;*

- **la loi Macron** de 2015 : *démolition d'un bâti construit avec permis plus difficile, assouplissement des conditions de constructibilité en zone agricole, motivations de refus de permis exhaustives ;*

- **la loi Montagne acte 2** de 2016 : *limitation du mitage avec une urbanisation devant impérativement se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes ;*

- **la loi ELAN** *(Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique)* de 2018 : *la loi ELAN a pour ambition de faciliter la construction de nouveaux logements et de protéger les plus fragiles ;*

- **le SRADDET** *(Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)* de la région SUD PACA, adopté le 26 juin 2019 qui devrait être approuvé sous peu : *il définit des objectifs et des règles se rapportant à onze domaines obligatoires, équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.*

Un projet de territoire

Le PLU reflète le projet d'aménagement du territoire communal pour la décennie à venir, avec de réels objectifs concernant l'aménagement de la station et du domaine skiable, le maintien des populations locales à l'année, l'activité économique, la maîtrise de l'étalement urbain, le

respect des caractéristiques paysagères, environnementales et architecturales de la commune, les déplacements, la diversification des logements, les besoins en équipements, les réseaux d'énergie…

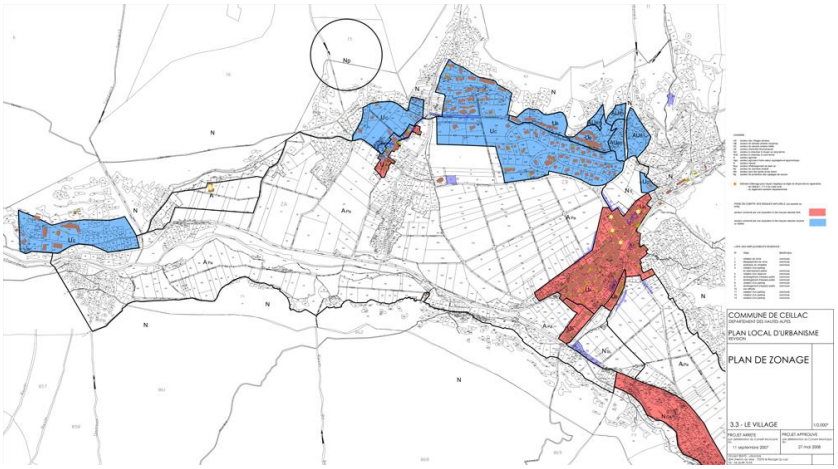

Une concertation indispensable

Le Conseil Municipal, conformément à la loi, souhaite que cette procédure de révision du PLU de notre commune soit une démarche véritablement concertée avec la population.

La délibération du 1er octobre 2018 a ainsi fixé les modalités de cette concertation, qui interviendra tout au long de la procédure avec, par exemple, la collecte des remarques écrites par la tenue d'un registre en Mairie, l'organisation de réunions publiques dont vous serez tenus informés, des articles parus dans le bulletin municipal sur l'avancée du projet de PLU…

L'ensemble de ces modalités ainsi que les objectifs détaillés sont consultables en mairie.

Les formalités / étapes de la procédure

La réalisation du PLU sera assurée par le bureau d'étude ALPICITE basé à Embrun, qui a été choisi après une procédure de Marché Public.

Le bureau travaillera en lien direct avec le Conseil Municipal tout au long de la procédure.

Il sera également en lien avec la population lors des réunions publiques et par le biais des remarques écrites qui seront éventuellement transmises.

Le rendu final comportera comme le prévoit la loi :

- un rapport de présentation, qui sert à réaliser le diagnostic du territoire ;
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui traduit le projet politique de la commune ;
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui fixent sur des secteurs donnés le cadre d'un futur aménagement ;
- un règlement qui traduit graphiquement par un zonage et où sont fixées les futures règles d'urbanisme ;
- des annexes.

Après approbation, ce document remplacera alors le PLU existant, qui garde sa validité durant toute la procédure de révision générale.

La suite de la procédure

Une première réunion publique portant sur le diagnostic territorial s'est tenue le 24 juin dernier en salle polyvalente.

Suite aux éléments soulevés lors de cette première étape de diagnostic, nous souhaitons mettre en pause la révision du PLU. En effet, il s'avère que les évolutions législatives et règlementaires auxquelles la commune doit faire face, impactent de manière significative les possibilités de construire sur le territoire.

Les surfaces constructibles du PLU révisé, seront réduites drastiquement, et correspondront aux parties actuellement urbanisées et à la ZAC. Il n'y aura, de fait, pas ou très peu d'extensions possibles du tissu urbain.

Bien sûr les lois listées plus haut serviront de cadre au PLU révisé. En ce qui concerne le SRADDET, notre PLU doit être compatible, soit à la prochaine révision du document, soit dans une période de 3 ans.

Au vu de toutes ces considérations et afin de laisser le temps de la réflexion pour l'élaboration d'un document aussi essentiel, nous souhaitons prolonger la validité de notre PLU actuellement opposable et reprendrons sa révision générale l'an prochain afin de terminer le dossier courant 2022.

Aussi, nous invitons les propriétaires fonciers à venir se renseigner en mairie durant cette période afin que leurs projets puissent aboutir.

Actions collectives

S'il est arrivé que nous dénoncions dans cette lettre d'informations un certain nombre d'incivilités qui, au demeurant, n'ont pas totalement disparu, il est important de souligner la participation volontaire de nombreux bénévoles, soit dans le cadre de corvées ou d'événements à caractère culturel ou sportif.

Chapelle Notre Dame des Neiges

Après plusieurs années de travail, Patrick Favier, accompagné par les familles Brunon et Parsoud, a réalisé son projet : reconstruire la chapelle de ce hameau désormais habité à l'année et dont il ne subsistait que des ruines.

Une cloche, spécialement fondue à Annecy, a pris place au début de l'été dans le clocher en frêne.

Son baptême donnera lieu à une cérémonie dans les prochains mois.

Propreté du village, fleurissement, décorations

Les efforts de la municipalité pour fleurir le village et le rendre plus accueillant sont ça et là complétés par les initiatives de nombreux habitants, qui ont à cœur aussi de débarrasser les ruelles et placettes de matériels et matériaux parfois entreposés de façon anarchique.

Un effort supplémentaire permettrait peut-être de postuler au concours des villages fleuris, voire d'un classement parmi les plus beaux villages de France.

Sapeurs-Pompiers

Les pompiers du village sont de plus en plus fréquemment sollicités, en particulier pour secourir des personnes en difficulté, dans les rues du village, à leur domicile ou en montagne.

Le règlement du SDIS impose qu'ils soient au moins 3 pour partir en intervention.

Il peut arriver que cette condition ne soit pas remplie (absence du village, pas de remplaçant dans l'activité professionnelle, maladie…) et il est alors fait appel aux centres de secours voisins, Guillestre ou Aiguilles avec des délais d'intervention importants parfois incompatibles avec l'urgence.

C'est dire combien l'arrivée de nouveaux volontaires est souhaitable et attendue.

Pour les jeunes et les moins jeunes, c'est la forme la plus aboutie de leur engagement en faveur de leur village et l'expression de leur attachement à Ceillac.

Entretien au cimetière

C'est désormais une habitude instituée, chaque printemps une douzaine au moins d'habitants se retrouvent au cimetière avec bêches et raclettes pour désherber les allées du cimetière qui garde ainsi un aspect qui sied à la solennité et au respect du lieu.

Chemin des Chalmettes

Les employés communaux ont bénéficié de l'aide précieuse et efficace des frères Fournier *(Tintin, Robert et Francis)* pour réparer le chemin des de terre qui mène aux Chalmettes. Une vingtaine de camions de terre ont été étalés dans les ornières qui rendaient difficile cet accès assez fréquenté l'été.

Fontaine monument aux Morts

Les Amis de Ceillac ont commandé à l'entreprise Chabrand un nouveau canon pour cette fontaine. C'est Jean-Claude Chabrand qui l'a mis en place et a assuré les branchements. Il en a profité pour étancher le tronc de bois creusé.

Traversée du Queyras

Initialement prévue dans le Haut Guil, la décision de modifier le site de la course a été prise 15 jours seulement avant la course, en raison de conditions défavorables sur Aiguilles-Abriès.

Mais grâce à la mobilisation spontanée, efficace et volontaire des bénévoles du Ski Club Queyras et des Ceillaquins, tout s'est bien passé, tant au niveau des courses qu'au niveau logistique. Que ces bénévoles soient ici chaleureusement remerciés !

Pour finir, citons la phrase d'Anne Giraud, chef d'orchestre de cette belle journée : « On a vécu aujourd'hui une très belle traversée qui fut celle des coureurs mais aussi celle des bénévoles ».

Ce fut le cas aussi pour la Grenouille avec la participation de plusieurs volontaires qui ont assisté les sculpteurs Haut-alpins Maxime et Jérôme.

Sentiers Contes et Légendes

Le comité des fêtes a commandé à Gérard Ducret, sculpteur haut-alpin, une dizaine de sculptures qui conduisent les promeneurs sur la rive gauche du torrent du Mélézet depuis le pont de l'Ubac, face à l'accueil nordique, jusqu'à la Cascade.

Antoine et Marie-Françoise Reynaud, avec Arlène Buzet, ont participé à leur installation sur le terrain.

Les Cairns insolites

Depuis plusieurs années, Monique Eymard crée et entretient des personnages et des sculptures qui jalonnent la route qui relie le village au fond de la vallée du Bois Noir. Elle répare avec constance les dégâts que subissent ses créations soit du fait des intempéries soit du fait de gestes imbéciles.

SENTIERS

La vallée de Ceillac recèle de nombreux sentiers, variés, et, de l'avis des visiteurs, bien entretenus.

Chaque année, la Commune consacre environ 5.000 € à leur entretien et la Communauté de Communes qui a notamment en charge les sentiers de Grande Randonnée, 50.000 € pour l'ensemble du territoire Guillestrois-Queyras.

Sentier de Bramousse

La 2ème partie du sentier de Bramousse a été complètement refaite pour un sentier plus régulier, en grande partie arboré et plus large utilisant au mieux les banquettes naturelles.

Il permet un accès aisé aux utilisateurs multiples et aux VTT de réduire notablement les saignées occasionnées à l'occasion des dérapages en virage.

Passerelle de Chauriondé

Devenue dangereuse, elle a été remplacée, sous la houlette de Jeannot Meissimilly, avec l'aide bénévole pour la pose de Christophe Gauthier, Manu Perron et Rory Bush. Le bois ayant été scié par les Chalets Chabrand *(bois communal)*, c'est une opération blanche pour la commune.

Fromage et Estronques : reprise des cunettes afin de mieux drainer les eaux de pluie et de limiter ainsi l'érosion du chemin.

VTT36 : situé à l'ubac, face au village, ce parcours a fait l'objet d'une amélioration de balisage.

Sentier de la Mourière : entretien avec notamment la coupe de branches qui pouvaient gêner le passage.

SKI ALPIN

Si la pratique du ski est une activité en baisse constante depuis 10 ans (-14%) sur le territoire national, notamment pour des raisons financières, il reste que la neige reste de loin la première motivation de départ dans les stations d'hiver avec une offre qui s'est beaucoup élargie et la pratique de séjours multiactivités.

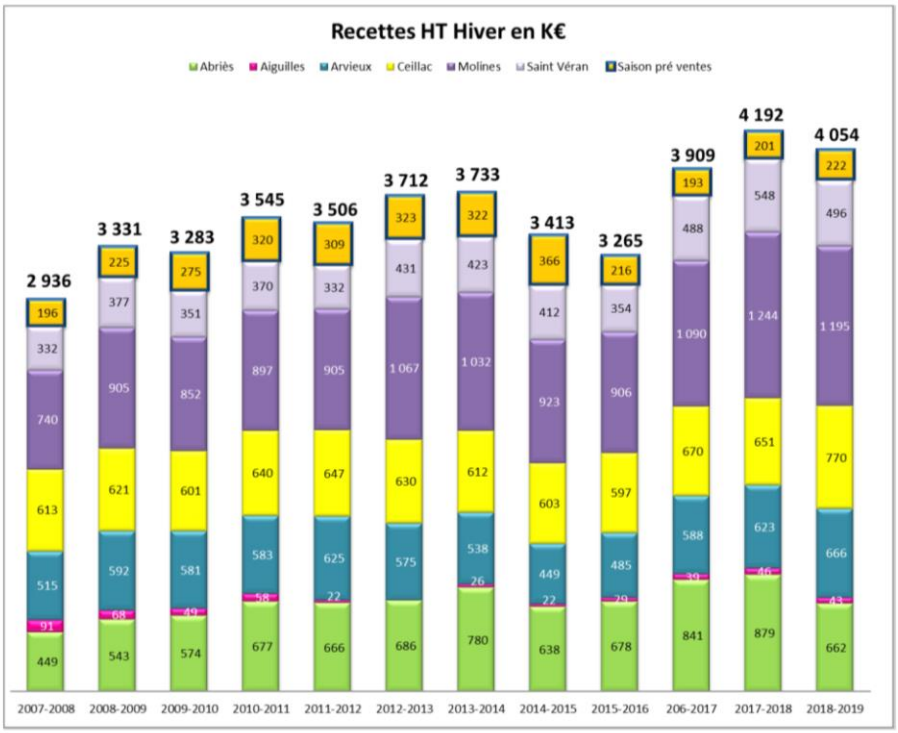

Évolution des recettes sur 11 ans

La tendance sur 11 ans reste en hausse sur l'ensemble des sites, entre 4% et 92% *(sauf Aiguilles dont le périmètre n'est plus comparable).*

Résultats de l'hiver 2018/2019

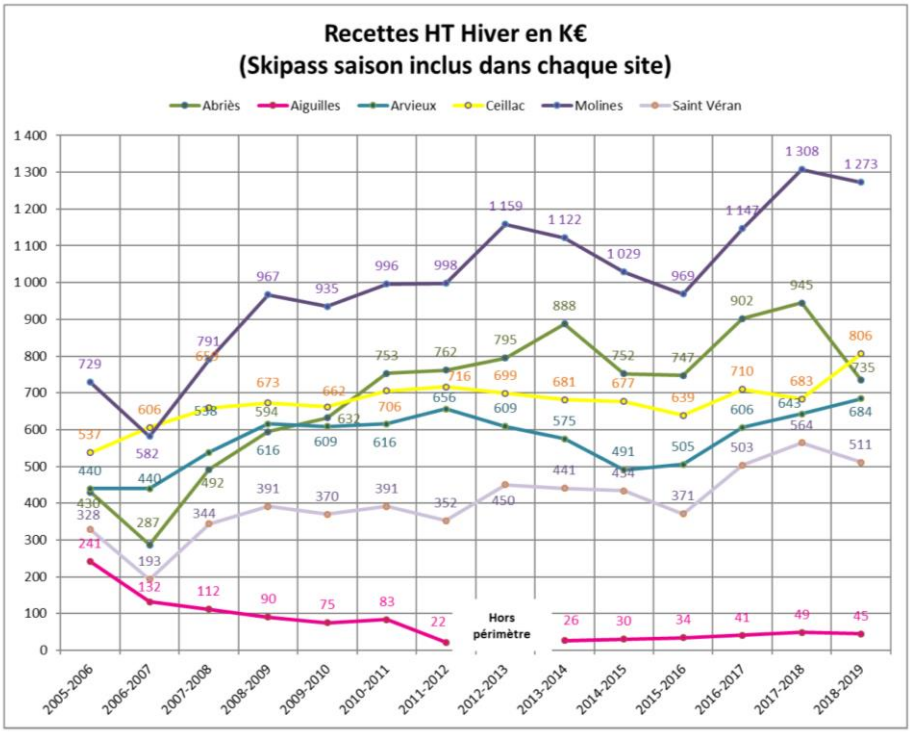

* Recettes en forte baisse sur Abriès et Saint-Véran

* Maintien des recettes sur le site de Molines

* Records de Chiffres d'Affaires sur les sites suivants :

- Ceillac *(806 k€ ht)*
- Arvieux *(684 k€ ht)*

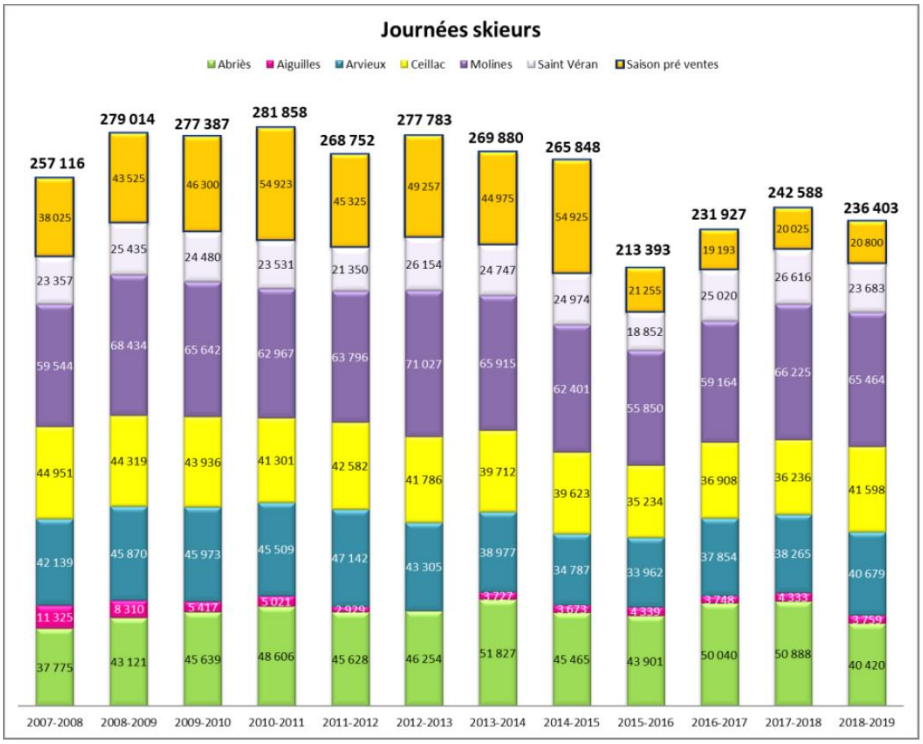

Bilan journées skieurs

Le tassement de la fréquentation est bien visible depuis 10 ans.

Les variations par station sont souvent liées aux conditions d'enneigement qui peuvent être très variables d'une vallée à l'autre.

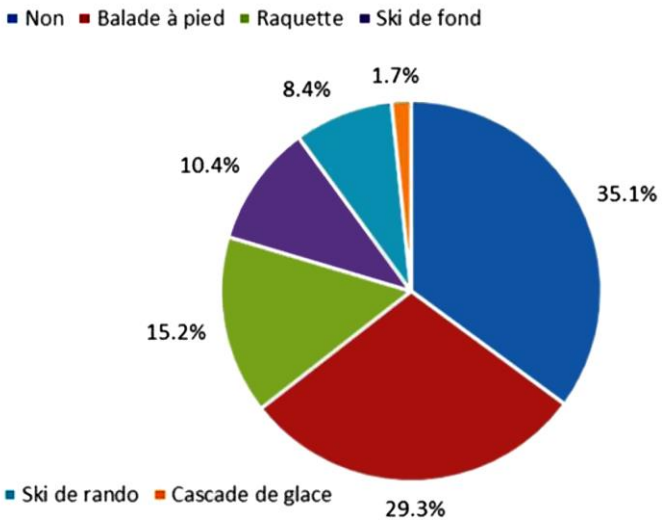

Autres activités pratiquées en dehors du ski alpin

Il ressort que 65% pratiquent une autre activité que le ski alpin durant leur séjour, balade à pied et raquette en tête.

De fait, le ski, depuis un certain temps déjà, a perdu son statut de monopole mais reste la principale activité pratiquée par les vacanciers.

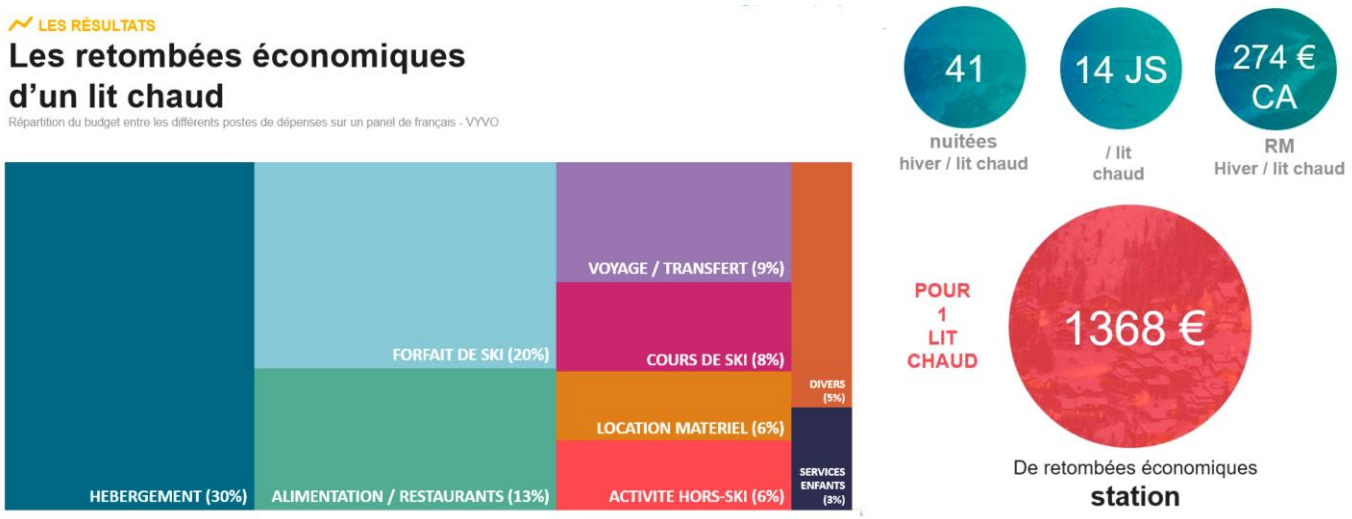

A noter que la part du forfait ne représente que 20 % des dépenses

SKI NORDIQUE

Très belle saison avec des week-ends de préouverture ayant connu une fréquentation exceptionnelle en raison d'un enneigement arrivé de façon opportune début décembre.

Si le chiffre d'affaires est le plus élevé depuis 2006 *(150 624 €)*, le ski nordique reste une activité déficitaire *(+/- 200.000 €/an)* pour des raisons essentiellement structurelles *(éclatement des sites, coût et entretien des dameuses.*

Des travaux seront prochainement effectués pour un accès facilité au plateau de Chaurionde afin de garantir l'activité ski nordique.

Evolution du CA global annuel depuis 2006-07
Redevance Activités Nordiques

SAISON	MONTANT DE LA REDEVANCE
2006/2007	108 434 €
2007/2008	132 102 €
2008/2009	118 285 €
2009/2010	125 324 €
2010/2011	135 964 €
2011/2012	120 177 €
2012/2013	123 838 €
2013/2014	123 625 €
2014/2015	91 261 €
2015/2016	85 965 €
2016/2017	99 227 €
2017/2018	133 062 €
2018/2019	150 624 €
MINIMUM	85 965 €
MOYENNE	119 068 €
MAXIMUM	150 624 €

Détail par vallée

Période	TOTAL TTC	Total Journées / Skieur*	*Total COMMUN***	*Total AIGUES*	*Total IZOARD*	*Total CRISTILLAN*	*Total HAUT-GUIL*
juil-18	341 €	100	*341 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
août-18	1 105 €	325	*1 105 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
sept-18	14 950 €	3 825	*14 950 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*	*0 €*
oct-18	4 702 €	1 625	*4 636 €*	*0 €*	*66 €*	*0 €*	*0 €*
nov-18	12 087 €	4 325	*11 487 €*	*80 €*	*0 €*	*0 €*	*520 €*
déc-18	28 273 €	5 489	*481 €*	*5 502 €*	*4 517 €*	*16 873 €*	*901 €*
janv-19	24 829 €	4 852	*579 €*	*3 742 €*	*6 710 €*	*13 207 €*	*591 €*
févr-19	46 750 €	6 877	*110 €*	*9 513 €*	*8 452 €*	*20 334 €*	*8 342 €*
mars-19	15 471 €	2 087	*0 €*	*2 759 €*	*3 348 €*	*7 626 €*	*1 738 €*
avr-19	2 118 €	42	*0 €*	*1 588 €*	*132 €*	*0 €*	*398 €*
TOTAL GENERAL 2018-2019	150 624 €	29 546	*33 688 €*	*23 183 €*	*23 224 €*	*58 040 €*	*12 490 €*
				6 679 €	*6 690 €*	*16 720 €*	*3 598 €*
TOTAL GENERAL avec total commun ventilé par site				*29 862 €*	*29 914 €*	*74 760 €*	*16 088 €*

* Journées / Skieur : calculées selon le type de Nordic Pass
3h / jour = 1 jour, Semaine = 7 jours, Saison = 25 jours

TOTAL saison 2017-2018	
01/05/18	*133 062 €*

***COMMUN : ventes non-affectées à une vallée particulière*
Comprend : Site NADS (préventes), Site CCGQ (classes, groupes), Sites OT Ville-Vieille et OT Guillestre

Biathlon

Le site retenu est le site de Ceillac, de par sa situation, sa configuration et la maîtrise du foncier.

Rappelons que ce stade est un stade 4 saisons, praticable en ski roue comme en ski de fond. Il peut offrir à terme une piste de 3 km avec un pas de tir pour 5 à 10 tireurs.

Les financements européens *(espaces valléens)* pourraient, a priori apporter leur concours au projet. Dans une hypothèse optimiste, pour la première tranche, la Communauté de Communes devrait assurer un autofinancement de l'ordre de 100.000 €.

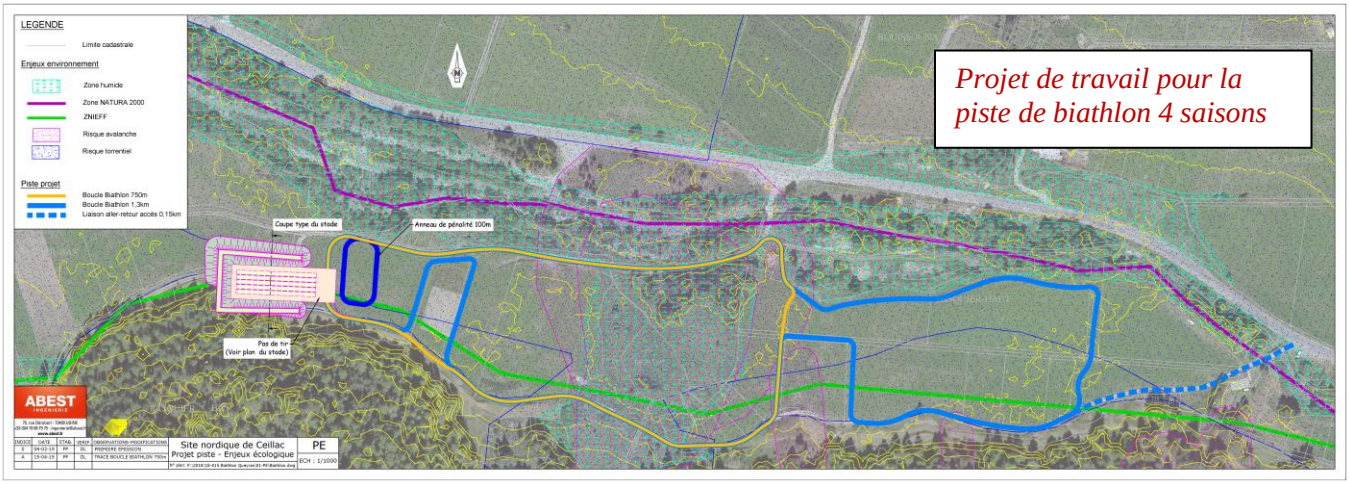

TRAVAUX

Voirie

Ce sont 80.000 € qui seront dépensés cette année pour les travaux de voirie qui sont essentiellement destinés à réparer des portions abîmées par le temps.

Sont concernés la voirie sous le Cheynet, la route du Cristillan, le passage entre la salle des Fêtes et le centre de Gennevilliers et l'espace situé devant le garage du bâtiment d'accueil de fond.

Cabanes pastorales

A l'automne, une nouvelle cabane remplacera celle du Lacas, très dégradée par le temps. De même pour le quartier haut de l'alpage du Bois Noir, une cabane sera construite sous la Tête de l'Homme.

Le coût global se monte à 190.000 €. Les subventions obtenues s'élèvent à 75%. L'autofinancement (25%) sera couvert par un emprunt complémentaire dont le remboursement sera assuré par le loyer qui sera versé par le groupement pastoral.

Parking des Tourres

A l'automne commenceront les travaux *(8 semaines)* réalisés par l'entreprise Queyras pour aménager un petit parking aux Tourres *(23 places)* qui concourra à compléter l'offre de stationnement en périphérie du village et à sécuriser l'espace ludique où le stationnement s'avérait quelque peu anarchique *(coût 80.000 € avec un subvention DETR de 30%).*

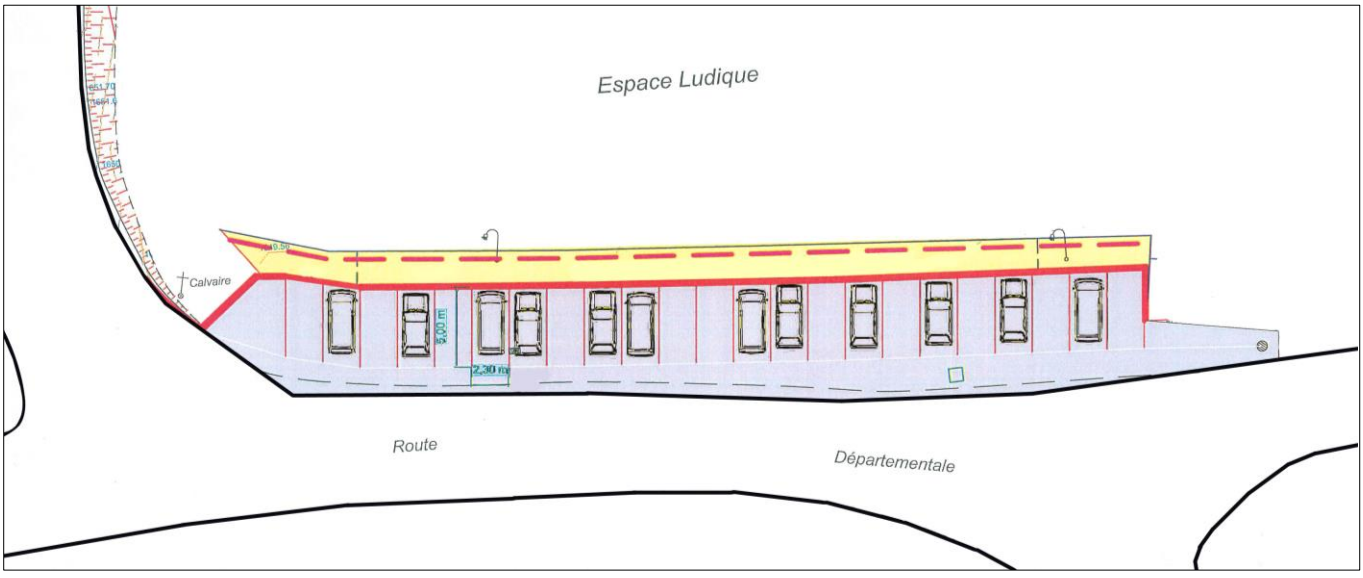

Microcentrale

L'analyse des chiffres depuis la mise en place de la deuxième turbine de 400 kw/h depuis fin 2017 avec une production d'électricité achetée à un prix garanti nettement supérieur montre la pertinence des travaux réalisés. De fait l'emprunt qui a été contracté par le SIVU sera rapidement amorti et la reversion pour chaque commune est en hausse, 150.000 € cette année.

							Centrale 1 Enercoop	Centrale 2 EDF-AOA	Centrale 1 Enercoop	Centrale 2 EDF-AOA	Centrale 1 Enercoop	Centrale 2 EDF-AOA
		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017	2018	2018	2019	2019
Janv	H.T	32 255,30	42 965,24	12 553,05	18 309,77	8 331,94	21 826,73		309,88	16 984,53	0,00	20 631,07
	T.T.C	38 577,34	51 386,43	15 013,45	21 898,48	9 965,00	26 192,08		371,86	20 381,44	0,00	24 757,28
Fév	H.T	21 091,51	24 260,28	8 380,49	9 155,10	6 454,73	12 778,81		0,00	6 021,81	0,00	9 649,18
	T.T.C	25 225,45	29 015,29	10 023,07	10 949,50	7 719,86	15 334,57		0,00	7 226,17	0,00	11 579,02
Mars	H.T	31 288,32	15 217,92	18 274,86	8 135,62	5 964,15	24 561,63		0,00	7 470,18	0,00	16 884,89
	T.T.C	37 420,83	18 200,63	21 856,73	9 730,20	7 133,12	29 473,96		0,00	8 964,22	0,00	20 261,87
avril	H.T	27 162,55	47 447,33	70 057,71	29 233,61	54 010,88	37 252,70		23 265,63	25 808,82	37,65	25 567,85
	T.T.C	32 486,41	56 747,01	83 789,02	34 963,40	64 597,01	44 703,24		27 918,76	30 970,58	45,18	30 681,42
Mai	H.T	70 737,82	99 939,39	83 005,01	87 325,63	72 367,15	58 845,00		69 554,93	29 384,85	18 797,32	30 128,81
	T.T.C	84 602,43	119 527,51	99 273,99	104 441,45	86 551,11	70 614,00		83 465,92	35 261,82	22 556,78	36 154,57
Juin	H.T	83 913,67	91 241,85	85 879,46	76 661,52	82 820,01	69 396,96		66 132,25	28 364,51	61 873,43	28 599,29
	T.T.C	100 360,75	109 125,25	102 711,83	91 687,18	99 052,73	83 276,35		79 358,70	34 037,41	74 248,12	34 319,15
Juill	H.T	50 710,93	83 129,72	87 712,67	36 356,31	68 052,67	47 046,41		52 856,51	29 668,94		
	T.T.C	60 650,27	99 423,15	104 904,35	43 482,15	81 390,99	56 455,69		63 427,81	35 602,73	0,00	0,00
Août	H.T	15 491,66	44 260,94	61 024,80	20 048,06	29 189,68	19 033,38		21 662,74	29 450,79		
	T.T.C	18 528,03	52 936,08	72 985,66	23 977,48	34 910,86	22 840,06		25 995,29	35 340,95	0,00	0,00
Sept	H.T	22 934,45	17 160,56	28 783,96	18 377,86	1 695,90	10 746,57		3 995,25	28 563,91		
	T.T.C	27 429,60	20 524,03	34 425,62	21 979,92	2 028,30	12 895,88		4 794,30	34 276,69	0,00	0,00
Oct	H.T	23 716,80	37 808,05	40 948,38	45 162,82	18 538,25	18 560,75		12 490,65	29 518,12		
	T.T.C	28 365,29	45 218,43	48 974,26	54 014,73	22 171,75	22 272,90		14 988,78	35 421,74	0,00	0,00
Nov	H.T	155 512,21	35 177,37	38 462,68	26 929,80	51 098,15	2 034,80		11 574,10	29 167,35		
	T.T.C	185 992,60	42 072,13	46 001,37	32 208,04	61 113,39	2 441,76		13 888,92	35 000,82	0,00	0,00
Déc	H.T	80 267,67	20 120,94	27 974,04	13 960,45	32 258,11	72,94	18 675,00	2 078,27	29 372,36		
	T.T.C	96 000,13	24 064,64	33 456,95	16 696,70	38 580,70	87,53	22 410,00	2 493,92	35 246,83	0,00	0,00
Tot	H.T	**615 082,89**	**558 729,59**	**563 057,11**	**389 656,55**	**430 781,62**	**322 156,68**	**18 675,00**	**263 920,21**	**289 776,17**	**80 708,40**	**131 461,09**
	T.T.C	**735 639,14**	**668 240,59**	**673 416,30**	**466 029,23**	**515 214,82**	**386 588,02**	**22 410,00**	**316 704,25**	**347 731,40**	**96 850,08**	**157 753,31**

Numérique

La montée de la fibre était programmée en avril-mai 2019 par le SMO PACA THD *(Syndicat Mixte Ouvert chargé du déploiement du numérique sur la région PACA)*, rebaptisé SUD THD.

Suite aux difficultés rencontrées avec le délégataire chargé des travaux et au souhait de l'État de laisser la liberté aux départements d'accélérer leur couverture numérique de négocier avec des opérateurs privés, le département a signé un accord avec SFR.

Cet opérateur s'engage à fibrer jusqu'aux domiciles l'ensemble du département avec une échéance fixée à 2022.

Cette signature implique la remise à plat du calendrier de travaux prévu initialement et il s'avère que la montée de la fibre n'est pas prévue avant…2021, malgré la volonté exprimée par M. Jean-Marie Bernard, président du conseil départemental, de prioriser les stations.

En attendant notre désenclavement numérique, la seule solution reste aujourd'hui la souscription à un forfait 4G *(Free, SFR ou Bouygues pour Ceillac)* avec un data internet suffisant *(prix de l'ordre de 25 € pour un forfait complet avec 50 GO)* et utilisation du téléphone en point d'accès. Cette solution d'attente reste dépendante du niveau de la bande passante disponible pour chaque opérateur, une bande passante partagée par un nombre accru d'abonnés en haute saison.

A noter qu'Orange devrait comme tout opérateur passer en 4G à Ceillac mais que pour l'instant aucune information n'a été donnée…

VVF

Au début de l'été, la municipalité et la nouvelle présidente de VVF, Martine Pinville, accompagnée du directeur de l'association se sont rencontrés.

Ce fut l'occasion d'une découverte de la vallée de Ceillac avec ses atouts en matière de site polyvalent vivant de la bisaisonnalité et à même de répondre aux évolutions des demandes des touristes, multiactivités, séjours courts et opportunistes.

Il a été convenu de se revoir prochainement afin de réfléchir quant au devenir du village vacances *(285 lits !)* et, en attendant, de signer une convention de 2 ans ou 3 ans afin de laisser le temps d'établir un projet finalisé avec les financements nécessaires.

ZAC Infernet

Quelle suite donner au projet de la Z.A.C de l'Infernet ?

Une gestation ancienne

Le plan de restructuration des remontées mécaniques du Queyras mis en œuvre par le Département et financé par lui à 90% devait être accompagné par les Communes qui se sont alors engagées à accroître le nombre de lits banalisés.

Le projet d'U.T.N *(unité touristique nouvelle)* envisagé à l'arrière du hameau du pied du Mélézet n'ayant pas rencontré l'adhésion de la population, en raison notamment de sa situation excentrée, la municipalité s'est attachée à partir de 2004 à créer au lieu-dit l'Infernet, à proximité immédiate du centre ancien et des quartiers plus récents de l'Ochette, une opération publique d'aménagement.

La première difficulté a été d'obtenir le déclassement d'une partie du périmètre initialement retenu de zone rouge en zone bleue *(zone à aléa faible à moyen)*, dans le plan de prévention des risques naturels prévisibles.

Lancement de la déclaration d'utilité publique

En octobre 2007, une mission d'urbanisme a été confiée à un bureau d'études en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concertée : la ZAC de l'Infernet. Les études d'avant-projet sommaire ont été rendues en janvier 2014 et la municipalité a engagé les formalités préalables en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique de l'acquisition des terrains concernés par cet aménagement.

Par un arrêté en date du 25 avril 2016, le Préfet des Hautes-Alpes a ordonné l'enquête d'utilité publique et parcellaire répondant ainsi favorablement aux délibérations du conseil municipal de décembre 2014 et mars 2015.

A l'issue de cette enquête qui s'est déroulée en mairie de Ceillac du 30 mai 2016 au 28 juin 2016 sur l'avis du commissaire enquêteur le Préfet des Hautes-Alpes a déclaré l'utilité publique de cette opération.

Évaluation des terrains concernés par la ZAC

L'avis du service des Domaines relatif à l'évaluation des indemnités à percevoir par les propriétaires concernés est ressorti à 9 € par m², auxquels s'ajoutait une indemnité de remploi, soit globalement 12,50 € par m².

Cette indemnité ayant été jugée insuffisante par quelques propriétaires, le juge du Tribunal de Grande Instance de Gap, désigné par le Premier Président de la Cour d'appel, s'est rendu sur les lieux le 9 octobre 2018. Le jugement de fixation des indemnités en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique a été rendu le 28 janvier 2019.

Outre les références à des ventes intervenues ces dernières années dans différentes communes du département, le jugement évoque un acte d'échange entre la SCI Lou Sarret et la Commune avec des parcelles évaluées à 50.000 € dans l'acte, soit 27,97 € le m² *.

Et donc le juge de conclure que les parcelles à acquérir sont évaluées à 27,97 € le m², auxquels s'ajoute une indemnité de remploi de :

- 20% pour la fraction de l'indemnité inférieure ou égale à 5000 € ;

- 15% sur la tranche supérieure.

Ce renchérissement de l'acquisition des terrains d'emprise par rapport à toutes les hypothèses avancées jusqu'alors va impacter lourdement le prix de vente des lots viabilisés qui pourront être proposés à la vente, ce qui va à l'encontre des objectifs initiaux du projet : faciliter l'implantation de jeunes résidents permanents.

Décision de poursuivre le projet

Deux hypothèses étaient à envisager : l'arrêt pur et simple du projet avec le déclassement correspondant des terrains concernés ou la poursuite de la procédure d'acquisition et de la réalisation de la ZAC.

La commune ne saurait contester l'évaluation du juge dans la mesure où celle-ci est fondée sur une évaluation antérieure dans un acte dont la commune était partie prenante.

Après débat et, malgré les sommes déjà engagées pour le projet (115.912 €), compte tenu de l'impérieuse nécessité de favoriser l'installation de nouveaux résidents permanents et de créer des « lits chauds », le conseil municipal a décidé de poursuivre la réalisation de ce projet qui devra être conduit avec le concours d'un opérateur public ou privé.

Le maire a invité les conseillers à réfléchir à toutes les opportunités locales ou extérieures qui permettraient la réussite de cette opération au bénéfice du développement de la commune.

Il a indiqué que lors de la présentation de l'avant-projet sommaire des travaux de V.R.D, en janvier 2014, ceux-ci étaient évalués à 1 million d'euros. Ainsi, à ce jour, on peut raisonnablement envisager que les études déjà réalisées et celles à engager, l'acquisition des terrains et leur viabilisation représenteront une dépense de l'ordre de 1.500.000 € pour une surface de terrains disponibles inférieure à 10.000 m².

* *Aux termes de cet acte, la commune de Ceillac a cédé à la SCI LOU SARRET les parcelles ZB 541,543, 545 546 et A 1182 et 1185 et la SCI LOU SARRET lui a cédé en contrepartie les parcelles A 840, 844 et 945.*

Il est stipulé dans l'acte que les biens échangés sont évalués à 50.000 € et que, en conséquence, il n'y a pas de soulte. Il est à noter que cet acte était conforme à une délibération adoptée par le conseil municipal à la suite d'un vote à bulletins secrets par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

Or, les parcelles appartenant avant l'acte d'échange du 28 mars 2012 à la SCI LOU SARRET ont été acquises par elle, à la commune de Ceillac, pour un prix global de 5280 € en 2008.

Force est de constater, pour le déplorer, que dans cette affaire les intérêts de la commune ont été délibérément sacrifiés.

Projets universitaires

COconstruire la **RES**ilience des **T**erritoires **A**lpins face aux **R**isques na**T**urels dans un contexte de changement climatique *(CORESTART)*

Le projet CORESTART comprend 4 « Work Package » impliquant les universités de Lyon, Grenoble et Avignon.

Au printemps, l'équipe du groupe de recherches sur les enjeux de la communication de Grenoble a proposé aux habitants de participer à une animation « Sain et Sauf » visant à mieux connaître l'intégration des risques naturels de la vallée et les conduites à tenir qui sont liées. La participation a été très satisfaisante et l'équipe a pu recueillir des données essentielles pour le projet.

Une enquête a également été menée par des étudiants d'Avignon quant à l'utilisation des réseaux en lien avec les risques naturels.

Quant à l'équipe universitaire du projet ADAPT *(**A**ccompagner un **D**iagnostic partagé pour un **P**lan d'action de résilience des **T**erritoires alpins face au changement climatique)*, elle a achevé cet été la phase de diagnostic du territoire de Ceillac, qui s'appuie sur des enquêtes auprès des habitants, des résidents secondaires et des touristes hivernaux et estivaux.

Étudiants et chercheurs sont venus à notre rencontre pour mieux comprendre nos modes de vie, leurs forces, leurs faiblesses, et les grands enjeux du développement local à venir. Ils nous ont aussi questionnés sur nos représentations des risques majeurs *(avalanches, laves torrentielles, etc.)*, du changement climatique, et sur nos visions pour le futur.

L'année prochaine, ils reviennent parmi nous pour partager leurs résultats de cette première phase et nous inviter, sous forme d'ateliers conviviaux, à construire ensemble des pistes pour le développement futur de nos activités économiques, sociales et culturelles. Il s'agira d'imaginer ensemble notre territoire de demain :

- Comment transformer en opportunités les défis et contraintes que le changement climatique implique chez nous à Ceillac ?

- Comment valoriser davantage nos ressources et nos idées pour un Ceillac dynamique et vivant ?

Toute l'équipe ADAPT, que vous avez pu rencontrer cette année dans notre village, vous espère nombreux à ce rendez-vous qui aura lieu soit au printemps, soit à l'automne 2020.

Deux points d'étape ont réuni à Grenoble, les universitaires et les élus des communes concernées par le projet *(notamment les Contamines et Ceillac)*. Ils ont permis de mesurer le travail accompli, d'évoquer les différentes problématiques ayant pu être rencontrées et

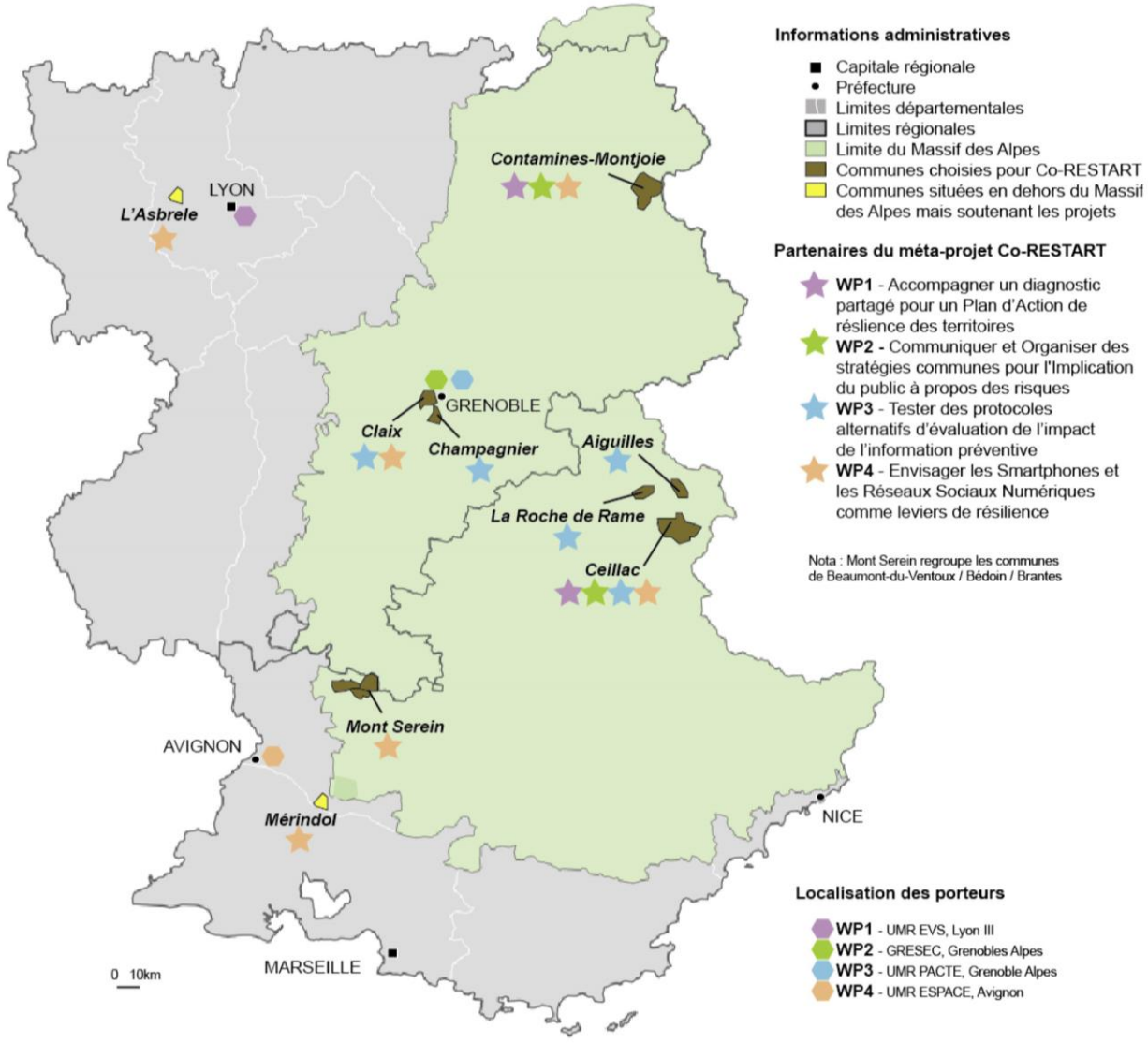

valider la poursuite du projet qui sera finalisé d'ici 2 ans environ.

Ces études terminées, la commune possédera des informations précieuses pour finaliser le PCS *(Plan de Sauvegarde Communal)* et le document correspondant destiné à l'information de la population sur les risques naturels et les conduites à tenir *(DICRIM, document d'information sur les risques naturels)*. La nouvelle municipalité qui sera élue en 2020 aura, en outre, des outils essentiels pour réfléchir au devenir de la station.

ÉCOLE

Tableau numérique

La classe des grands bénéficie depuis la rentrée d'un Ecran Tactile Interactif (ETI). Cet équipement de grande taille est un atout important pour l'école et se montre particulièrement opportun dans une classe à niveaux multiples en permettant une réactivité quasi immédiate pour l'affichage de supports, écrits ou visuels.

Il a l'avantage de ne générer que peu de fatigue visuelle par rapport aux équipements classiques que l'on trouve dans la plupart des écoles, équipées d'un TBI *(tableau de bord interactif)* qui fonctionne avec un vidéoprojecteur générant une image indirecte de moindre résolution avec souvent des effets de pompage. La dalle IPS du tableau offre de plus des angles de vision très larges permettant à l'ensemble de la classe d'avoir une vue satisfaisante.

La mise en place de ce tableau a impliqué une réorganisation de l'espace classe, une réorganisation facilitée par la baisse notable des effectifs.

Il est utilisé pour l'affichage de visuels divers, de textes de travail, avec possibilité simple ou complexe de retouche, de mise en valeur de structures, la production collective d'écrits, les présentations de travaux, le travail en brainstorming, l'affichage du visualiseur, la formation informatique, l'échange avec des entités extérieures, comme support débat contradictoire…

Classe de découverte Biabaux

La classe des petits est partie à Biabaux *(Alpes de Haute-Provence)* du dimanche 30 juin au mercredi 3 juillet. La thématique du séjour était la préhistoire, avec une visite le dernier jour, du musée de préhistoire des gorges du Verdon à Quinçon.

Un séjour toujours riche avec autant d'opportunités de grandir en découvrant, en écoutant, en écrivant, en échangeant, en construisant…

La participation des familles pour le séjour *(hébergements, repas, activités, transports)* s'est montée à 60 €, une somme réduite grâce à l'aide substantielle de la commune.

Musique

Le projet musique avait cette année pour thématique « La voix dans tous ses états ». Les ateliers mis en place avec Camille *(intervenante musicale)* et les chanteuses du groupe « Les têtes de Linette » ont permis et permettent encore d'explorer l'instrument qu'est la voix, ses particularités physiques, ses aptitudes, ses possibilités créatives… au travers de travaux variés et complémentaires.

Les parents de l'école ont apprécié le spectacle musical présenté à la fin de l'année au cours duquel les enfants ont présenté une douzaine de chansons inscrites dans une trame retraçant la vie d'un lapin au fil des saisons avec une décoration complète réalisée par les élèves de maternelle-CP.

Boscodon

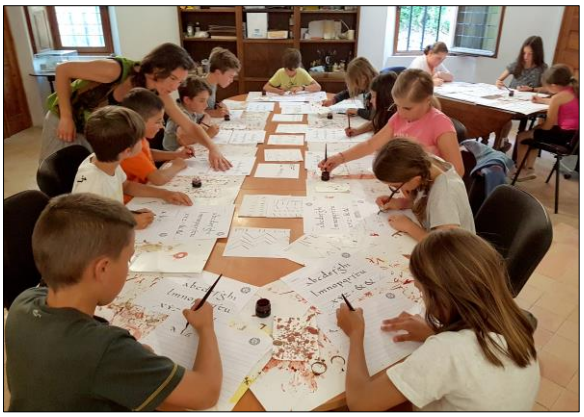

En juin, les plus grands ont visité de l'abbaye de Boscodon, un des fleurons du patrimoine départemental.

Ils ont participé aux différents ateliers proposés : techniques de construction, agencement de l'abbaye, écriture calligraphique, taille de pierres…

Les différents intervenants ont dit le plaisir qu'ils ont eu à travailler avec des enfants à l'écoute et participatifs.

Projet parc

La commune devant construire une cabane pastorale sous la tête de l'homme en collaboration avec le Parc du Queyras, les enfants ont été sollicités pour concevoir ladite cabane après un travail important sur le pastoralisme, une présentation détaillée de la vallée et de ses zones de protection, des règles d'urbanisme et l'établissement des différentes contraintes, budgétaires, environnementales…

Répartis en groupes, les enfants ont d'abord réalisé une esquisse puis ont modélisé les projets avec un logiciel d'architecture 3D.

Ils ont présenté leur projet à l'architecte et à un berger et l'ont modifié après leurs retours. Puis, ils ont évalué le coût de construction et réalisé une maquette à l'échelle 1/10.

L'ensemble des actions menées pour ce projet constitue un travail transversal riche qui permet d'acquérir nombre de compétences attendues et d'offrir une finalité positive au travail accompli.

Assises de l'école rurale

Les Assises de l'École Rurale ont été engagées par Madame la Préfète et le DASEN *(directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale)* en septembre 2018. Elles ont eu pour but de réfléchir à l'école que l'on souhaiterait vivre dans les décennies à venir pour les Hautes-Alpes dans un contexte démographique défavorable *(-600 élèves en 5 ans)*. Elles associent tous les acteurs liés à l'éducation, maires, parents d'élèves, associations, département et services de l'Éducation Nationale.

Elles s'inscrivent pleinement dans l'esprit de la convention ruralité signée en novembre 2016, signée par l'Éducation Nationale, l'association des maires des Hautes-Alpes et le département. Cette convention garantit le maintien du taux d'encadrement pour 3 ans *(un des plus bas de France)* afin de favoriser une réflexion sereine et constructive des collectivités territoriales quant au devenir de l'école Haut-Alpine.

Quatre thèmes de réflexion ont été identifiés et des commissions dédiées se sont réunies autour de ces thèmes depuis janvier : le bien vivre à l'école, les usages de l'outil numérique, la petite enfance et l'organisation du réseau scolaire.

Les conclusions de ces assises serviront de base à la nouvelle convention ruralité triennale (2019-2022).

L'école de Ceillac est particulièrement concernée par l'organisation du réseau scolaire même si sa situation excentrée permet difficilement d'envisager un quelconque regroupement. En cela, l'école de Ceillac se trouve dans une situation très particulière qui lui confère une certaine tolérance au niveau de ses effectifs.